



CHARTRE DE L'ARBRE

Au service des citoyens de Bourg-en-Bresse



www.bourgenbresse.fr



ISABELLE MAISTRE

Première adjointe chargée
de la Transition écologique
et de l'Espace public

Aux arbres, citoyens !

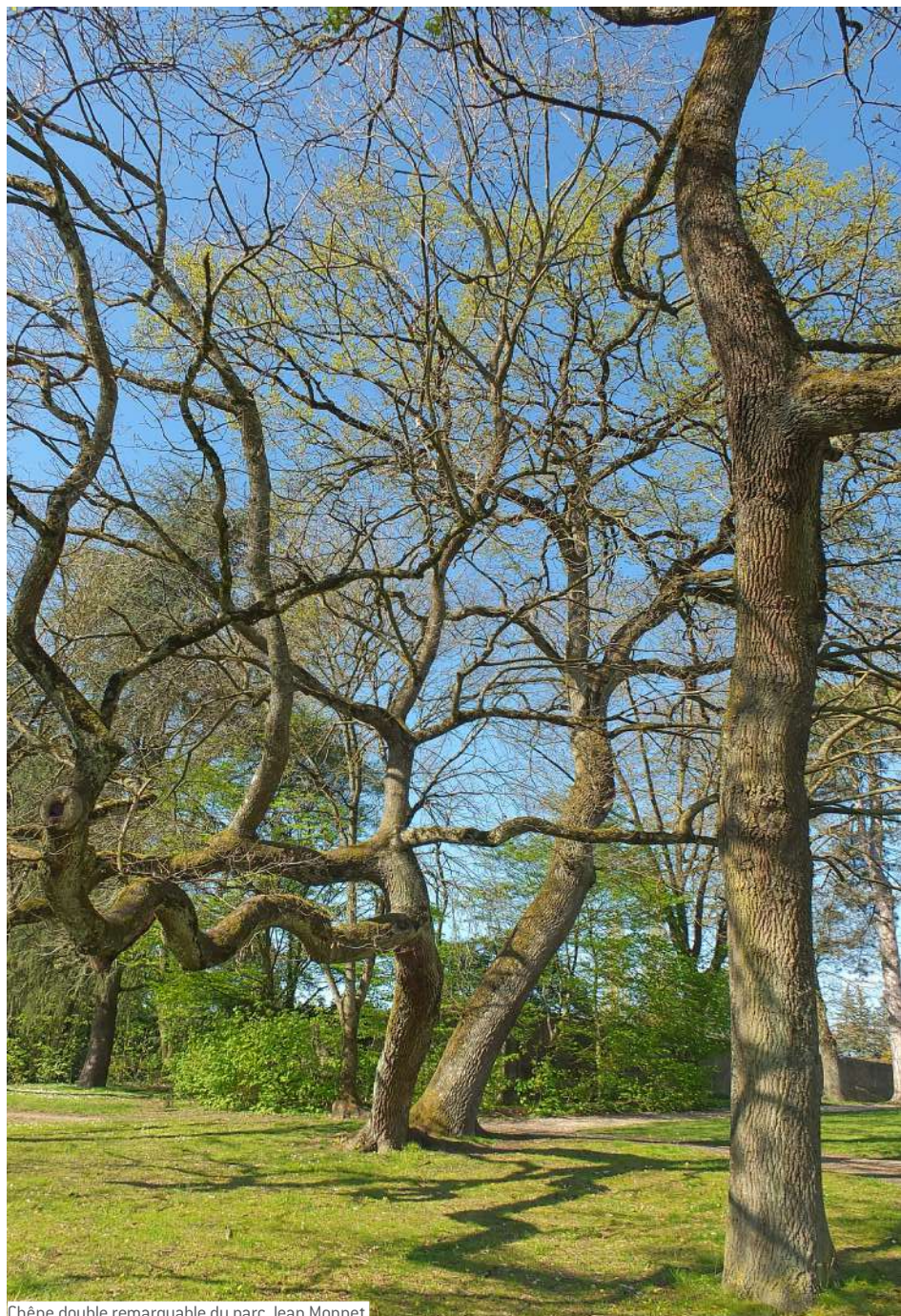
Face aux enjeux d'adaptation posés par le changement climatique, associés à la préservation de la santé et du bien-être des habitants, la Ville de Bourg fait de la présence de l'arbre un projet à part entière. Il s'agit d'accorder à l'arbre la place qu'il mérite dans une ville qui doit se transformer en intégrant les réalités futures. Climatiseur naturel, purificateur d'air, lieu refuge de la biodiversité, source de bien-être, notre patrimoine végétal doit être protégé, pérennisé, renouvelé.

Imaginée dans le cadre du projet « Nature en ville » lancé en 2015, la charte de l'arbre que vous tenez entre les mains a été rédigée par un groupe de conseillers citoyens, d'habitants et d'élus.

Elle consigne nos engagements pour préserver notre forêt urbaine. Connaître et recenser nos arbres pour mieux les gérer, sensibiliser les entreprises à les protéger lors des chantiers... ce sont les enjeux de ce document qui informe tout un chacun sur les bonnes pratiques en matière de plantation, de taille, de choix des essences, de valorisation des déchets végétaux... Des prescriptions y sont inscrites pour renouveler et développer notre patrimoine vert, diversifier la palette végétale, déployer des corridors de végétation pour les déplacements, sensibiliser les citoyens...

La Ville doit s'adapter. Pour lutter contre les îlots de chaleur, elle va continuer à « débitumiser » les cours d'école et d'autres espaces publics pour y replanter des arbres. Chaque quartier doit bénéficier d'îlots de fraîcheur. Nous allons valoriser nos grands parcs urbains, dont le parc de la Madeleine, dans la continuité de celui de la Charité. Nous voulons ouvrir le parc de l'Hôtel Dieu au public et aménager les abords de Brou en imaginant avec les Burgiens des espaces d'agrément.

Au-delà de ces projets, la présence de l'arbre doit être questionnée chaque fois qu'un aménagement nous amène à modifier un espace public. Objectif : augmenter notre patrimoine arboré de 2 000 sujets d'ici 2030.



Chêne double remarquable du parc Jean Monnet

Sommaire

L'ARBRE ET LA VILLEp. 7

LES BIENFAITS DE L'ARBRE EN VILLEp. 9

LES ENGAGEMENTS POUR LA VILLE DE DEMAIN

Connaîtrep. 13

Gérer l'arbre en villep. 14

Protéger l'arbre en villep. 17

Renouveler le patrimoine p. 18

Développer le patrimoinep. 19

Communiquer et sensibiliserp. 23

LES ACTIONS DE LA COMMUNE SUR LE DOMAINE PRIVÉ

Connaître p. 25

Protéger l'arbre en ville p. 25

Gérer l'arbre en ville p. 26

Renouveler le patrimoine p. 26

Développer le patrimoine p. 27

L'ARBRE
ET
LA VILLE

Milieu urbain

RESPIRATION ET PHOTOSYNTHÈSE PERTURBÉES

- Faible taux d'hygrométrie
- Sensibilité aux maladies
- Horloge interne dérégulée (éclairage public)

DÉVELOPPEMENT CONTRAINT

- Tailles successives (façades et mobiliers)
- Faible photosynthèse (pollutions)
- Chocs (véhicules ou travaux)
- Compactage du sol (circulation ou travaux)
- Stress hydrique (sol imperméable)

POLLUTION DU SOL

- Sel de déneigement
- Hydrocarbures
- Métaux lourds

ENRACINEMENT CONTRAINT

- Sol compact et pauvre
- Présence de réseaux souterrains
- Racines coupées lors de travaux (affaiblissement et voie d'entrée d'agents pathogènes)

Milieu naturel

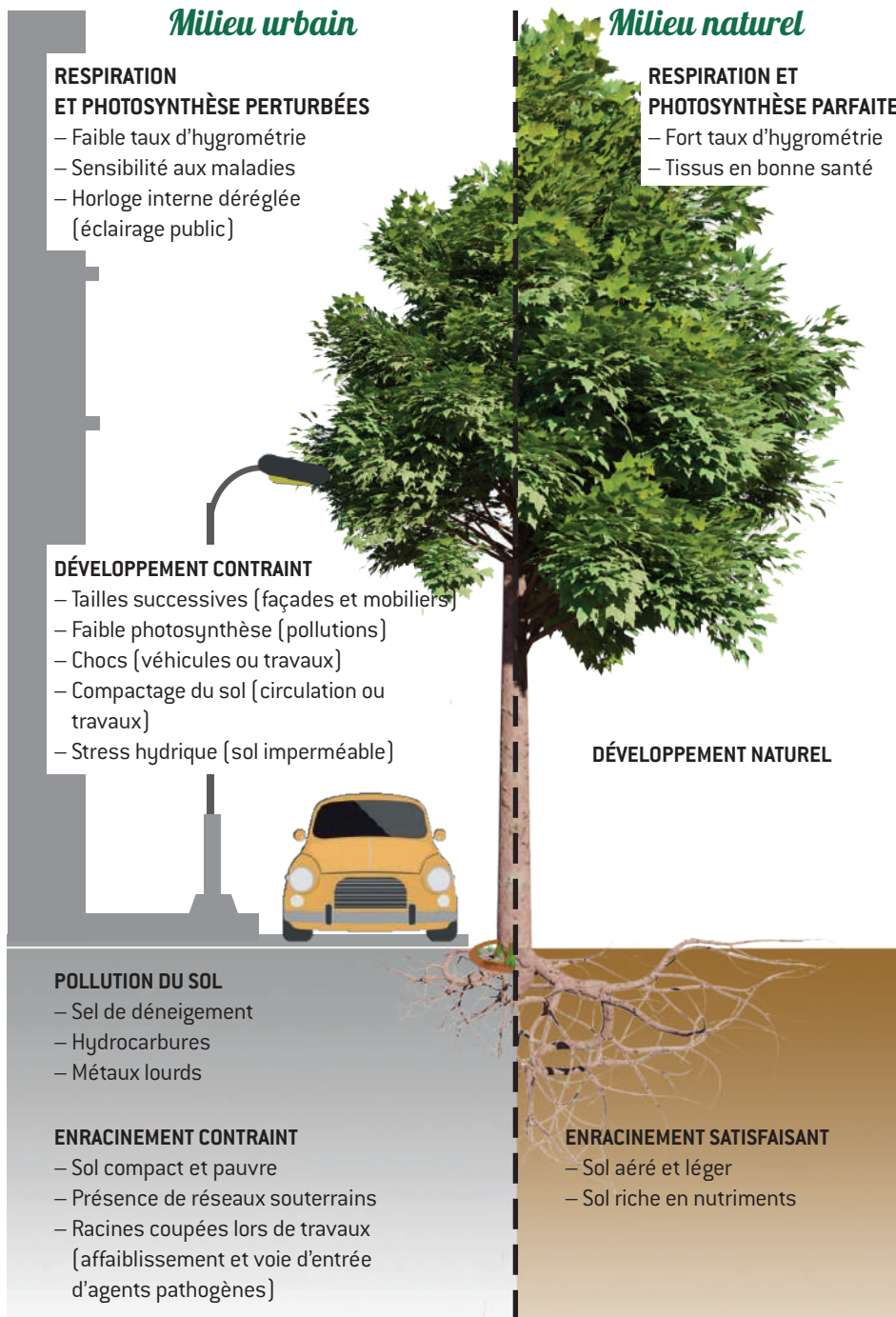
RESPIRATION ET PHOTOSYNTHÈSE PARFAITE

- Fort taux d'hygrométrie
- Tissus en bonne santé

DÉVELOPPEMENT NATUREL

ENRACINEMENT SATISFAISANT

- Sol aéré et léger
- Sol riche en nutriments



LES BIENFAITS DE L'ARBRE EN VILLE

La ville, complexe, en mutation constante, nous apporte de nombreux services (habitation, logement, transport...). De nos jours, l'espace public est contraint par la multiplicité des usages souhaités, aussi la place et l'utilité de l'arbre en ville se posent. Mal compris et régulièrement martyrisé, sa présence dans le tissu urbain est considérée comme un atout ou une gêne. Pourtant, il garde dans le

cœur des habitants des villes une place importante. L'arbre urbain, celui du parc, du square, mais aussi celui de la voirie, participe activement à l'amélioration de notre cadre de vie. Vivre en ville n'est pas de tout repos : stress, pollution, bruit, réchauffement climatique... Heureusement, l'arbre par ses nombreuses vertus améliore notre quotidien en remplissant des fonctions thérapeutiques et écologiques. Il participe à notre confort

et parfois, joue un rôle social, esthétique, et voire économique. L'arbre, membre important du paysage urbain par ses bienfaits, est aussi un être vivant qui a ses propres exigences (ensoleillement, sol, eau, nourriture...) et il occupe une certaine place à l'âge adulte. Il est important de bien étudier tous ces aspects avant de planter un arbre en ville, pour son bien-être et le nôtre d'où l'expression :

“Le bon arbre au bon endroit”



Platanes remarquables du square Simone Veil

Les bénéfices de



RAFRAÎCHISSEMENT

Ils permettent aux villes de diminuer leurs températures de 1 à 3°C.



SANTÉ

Ils permettent de diminuer les risques cardio-vasculaires, les risques d'AVC et l'asthme grâce à l'amélioration de la qualité de l'air.



ÉCOULEMENT DES EAUX

Ils stockent une grande partie des eaux de pluie dans leur feuillage et diminuent les ruissellements.



DÉPOLLUTION

Ils absorbent près d'un tiers de la pollution aux particules fines de nos villes.



l'arbre en ville



RÉDUCTION DU STRESS

Ils diminuent les pathologies d'anxiété
et de dépressions.



BIODIVERSITÉ

Ils accueillent, logent et nourrissent
de nombreux oiseaux, pollinisateurs
et mammifères.



LOISIRS

Ils diminuent les risques d'obésité
en favorisant les activités sportives.



FINANCIER

Ils augmentent par leur présence la valeur
du mètre carré de patrimoine bâti.

LES ENGAGEMENTS POUR LA VILLE DE DEMAIN

« *Les hommes passent et l'arbre subsiste* »

La durée de vie d'un arbre est bien plus longue que pour l'homme, l'arbre nécessite une continuité de gestion adaptée à sa longévité reposant sur une base de savoirs transmissibles.

Connaître

ACTION N°1

Inventorier le patrimoine arboré

Le recensement de notre patrimoine arboré est une étape indispensable permettant de quantifier, qualifier et positionner les arbres dans le maillage urbain.

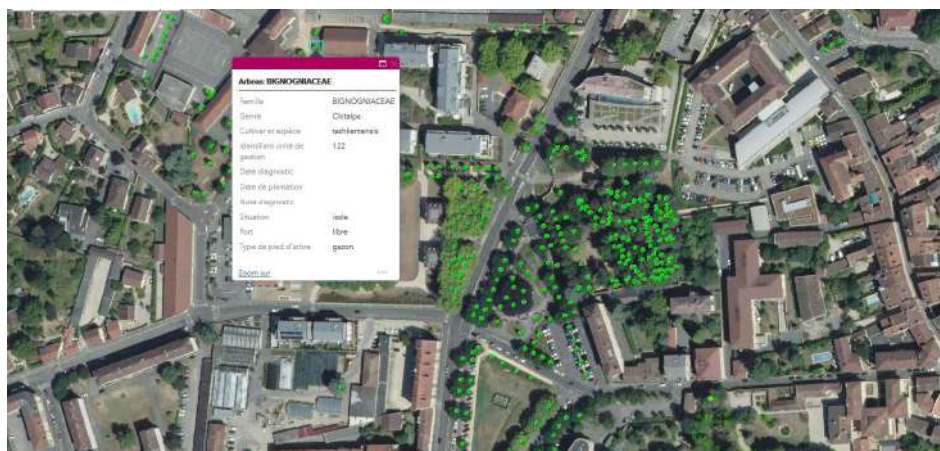
Le patrimoine arboré communal est estimé à 11 000 sujets (arbres d'alignement, d'ornement **hors zones boisées et naturelles**). Aujourd'hui, près de 3 700 arbres d'alignement sont recensés dans le logiciel métier.

ACTION N°2

Analyser l'inventaire

Notre système d'information géographique permet d'associer à chaque arbre des coordonnées géographiques et de renseigner la localisation, l'essence, l'état sanitaire, l'âge ou encore sa taille.

Cette analyse est indispensable pour définir les besoins du patrimoine.



ACTION N°3

Établir un plan de gestion du patrimoine arboré

Ce document annonce la stratégie de remplacement des sujets les plus âgés avec pour objectif de renouveler notre patrimoine tout en respectant l'harmonie du paysage communal.

Le plan de gestion permet aussi de programmer les travaux courants d'entretien et de diagnostic en réalisant un plan de charge annuel.

Gérer l'arbre en ville

ACTION N°4

Entretien dans le respect de la biologie de l'arbre

La longévité d'un arbre dépend de sa santé et des soins qui lui sont apportés. Les agents municipaux en charge du patrimoine arboré sont formés aux techniques et savoirs nécessaires à l'entretien des arbres.

Une partie du cahier des prescriptions synthétise les bonnes pratiques d'entretien des arbres. Il définit à la fois les bonnes pratiques à respecter en interne, mais aussi à destination des entreprises intervenant sur le patrimoine communal, ces pratiques étant transposables sur le domaine privé pour les citoyens souhaitant adhérer à celles-ci.

ACTION N°5

Sensibiliser aux bonnes pratiques arboricoles et s'assurer de la qualification des entreprises intervenantes

Le cahier des prescriptions est une donnée publique en ligne sur le site Internet de la Ville. Il permet de poser un cadre général décrivant les conditions optimales de création et d'entretien du patrimoine arboré. Il est également transmis aux entreprises accomplissant des travaux pour le compte de la commune.



ACTION N°6

Améliorer les conditions de vie des arbres

Les conditions de vie d'un arbre en ville sont très éloignées de celles en milieu naturel, les arbres sont contraints dans leur développement.

Il est donc important de trouver des solutions techniques pour chaque espace pour assurer à nos arbres une qualité de vie pérenne.

L'aménagement d'un pied d'arbre répond à des enjeux paysagers, tout en respectant les conditions optimales nécessaires à

la vie du végétal. Mais en ville, il existe de nombreux facteurs à prendre en compte : accessibilité des trottoirs aux personnes à mobilité réduite, fréquentations (piétons, cycles voitures), usages, situations... Les besoins de protection et ou d'embellissement du

pied d'arbre ne sont pas les mêmes partout. C'est pourquoi la Ville de Bourg-en-Bresse décrit les aménagements optimaux à réaliser en pied d'arbre en fonction du contexte dans son cahier des prescriptions pour associer le bon aménagement au bon endroit.



Pied d'arbre aménagé – Cimetière

Au pied de l'arbre se situe une zone de transition entre les racines et la partie aérienne ; cette zone s'appelle le collet. Cet espace de transition est vital pour l'arbre, il permet le passage de la sève, les échanges gazeux et assure le maintien du tronc. On observe souvent des meurtrissures à cet endroit sur les arbres urbains. Elles sont causées par les outils de fauche, passage répété des débroussailluses et parfois des coups de carter de tondeuses. Les arbres blessés de cette façon sont plus fragiles et leur espérance de vie est réduite par l'entrée des pathogènes, insectes et champignons. Il existe de nombreuses techniques permettant d'éviter ces dégâts. Celles-ci sont décrites dans le cahier des prescriptions.

ACTION N°7

Valoriser les déchets de taille

L'arbre est un fixateur de pollution et surtout de CO₂. De nombreuses opérations réalisées par nos arboristes produisent du bois (abattages, élagages...). Afin de maintenir au maximum le CO₂ sur nos parcelles, ces déchets sont

broyés pour une réutilisation en paillage (diminution du désherbage, de l'évaporation d'eau, et développement de l'activité biologique du sol), en permaculture (en espaces verts ou dans les jardins pédagogiques des écoles et Espaces petite enfance)

ou mélangé au substrat des fosses de plantations d'arbres.

La diminution du volume de déchets permet de réduire le bilan carbone de la Ville, conformément aux engagements de son Agenda 21.



Protéger l'arbre en ville

ACTION N°8

Un cahier de prescriptions pour protéger l'arbre lors des travaux

La Ville a réalisé un cahier des prescriptions pour protéger les arbres lors de travaux en encadrant les pratiques et protections qui doivent être mises en place. Ces prescriptions étant mentionnées dans le Règlement général de voirie et dans les marchés de travaux lancés par la Ville.



ACTION N°9

Verbaliser les dégâts sur les arbres lors des travaux sur le domaine public

Lors de l'exécution des chantiers sur le domaine public, les intervenants sont responsables de la protection du patrimoine arboré. Une annexe du règlement de voirie « protection des arbres d'alignement » impose des mesures afin de s'assurer de la sécurité des arbres présents sur l'emprise des chantiers.

Si la Ville constate des dégradations sur le patrimoine arboré, s'applique alors une verbalisation selon le « Barème pour le calcul de la valeur des arbres communaux ».

ACTION N°10

Une charte avec les acteurs du territoire

L'objectif de la présente charte est de fédérer autour d'un cadre unique les initiatives publiques, privées dans un but commun de promotion et de sauvegarde de nos arbres piliers de la qualité de notre environnement quotidien.

Renouveler le patrimoine

ACTION N°11

Définir les critères de renouvellement

Certaines stations (groupement d'arbres sur un alignement ou dans un parc) sont sénescentes (arbres à maturité).

Leur vieillissement peut entraîner à court ou moyen terme un risque pour les citoyens lorsque l'arbre engage un processus de dépérissement, lequel peut être accéléré par la présence d'un agent pathogène (ex : champignon lignivore sur les peupliers de l'avenue Jean-Marie-Verne).

La programmation du remplacement devient inévitable en terme de sécurité, cependant le choix du mode de remplacement pose souvent question afin de ne pas déstructurer le paysage.

Le plan de gestion répond à cette problématique en apportant une réponse sur le long terme aux renouvellements de ces stations en lien avec la programmation pluriannuelle de réfection de voiries.

ACTION N°12

Réaliser de jeunes plantations de qualité

La fosse de plantation représente le socle de la vie d'un arbre. De cet espace va dépendre en grande partie la qualité de vie d'un arbre en ville. En effet, dans un espace naturel, il est seulement limité par la concurrence des autres arbres et la capacité de prospection des racines. La partie « Dimensions des fosses de plantations » du cahier des prescriptions techniques décrit les exigences de réalisation des fosses de plantations.



Développer le patrimoine

La Ville s'est donnée pour objectif de planter 2 arbres pour chaque arbre abattu, avec pour objectif d'augmenter de 2 000 unités le patrimoine arboré d'ici 2030.

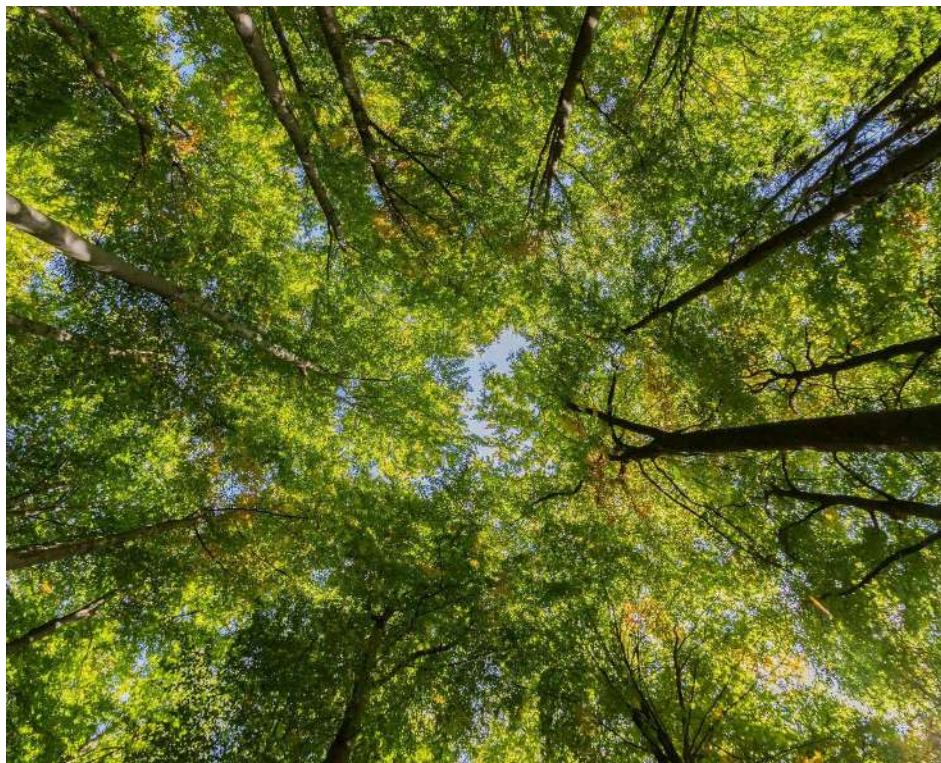
ACTION N° 13

Développer la trame verte à travers un plan canopée

La mise en place d'un plan canopée permet de lutter contre le réchauffement climatique en faisant converger la Charte de l'arbre, le Plan climat et l'Agenda 21.

Cette trame verte permet de cibler

dans le tissu urbain des corridors de végétation pour favoriser les déplacements ombragés, la préservation de la biodiversité et la lutte contre les îlots de chaleur.



ACTION N° 14

L'arbre, un élément fondamental de la conception des espaces publics

Dans les projets d'urbanisation ou d'aménagement d'espace public, la prise en compte du patrimoine arboré existant est indispensable, car les fonctions et les bienfaits d'un arbre cinquantenaire ou centenaire ne peuvent être compensés par de jeunes plantations que sur le très long terme (échelle de mesure par décennies).

Il est donc primordial d'établir un diagnostic sylvicole du site afin de prioriser les arbres à maintenir dans le futur projet, tout

en procédant à une insertion de celui-ci et de ses objectifs dans l'écrin végétal initial. Pour tout projet, la réflexion sur la place et les fonctions apportées par l'arbre doit primer.

L'arbre est un élément de base d'une ville vivable et durable, il ne peut être considéré tel un mobilier urbain ou un élément de décor.

Enfin, sur la base de ses connaissances de gestionnaire, la Ville formulera des préconisations afin de limiter au maximum les risques d'erreurs dans le choix des végétaux (essences allergènes, non-rusticité des végétaux, nuisances apportées par l'arbre, distances de plantations...)



Avenue Alscae-Lorraine

ACTION N° 15

Diversifier la palette végétale

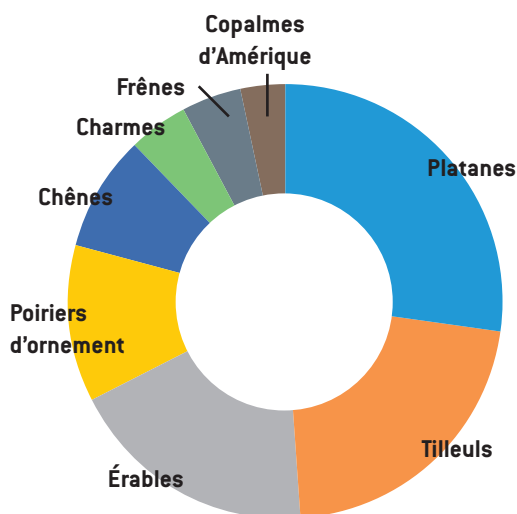
Autrefois, la palette végétale était réduite à certaines essences notamment les platanes, tilleuls, érables... L'émergence de maladies aux effets irréversibles (le chancre coloré du platane, la graphiose de l'orme, plus récemment la charlarose du frêne) a engendré de fortes réductions du patrimoine arboré dans les villes alors que le patrimoine n'était pas arrivé à maturité.

De même, les épisodes de fortes chaleurs récurrents ont des impacts significatifs sur la mortalité de certains sujets sensibles à ces impacts en milieu urbain (bouleaux, hêtres).

60 % du patrimoine arboré communal est représenté par les tilleuls (25 %), les platanes (18 %) et les érables (17 %). Cette situation peut être problématique car si une maladie venait à se répandre sur l'une de ces 3 espèces, nous pourrions perdre une grande partie de notre patrimoine (ex : le Champ de Foire était autrefois ombragé par des platanes victimes du chancre coloré).

Il est donc important de diversifier les essences de notre patrimoine pour limiter les impacts d'une maladie, mais aussi pour adapter celui-ci aux changements climatiques. C'est pourquoi la Ville expérimente chaque année de nouvelles essences d'arbres.

RÉPARTITION DES PRINCIPALES ESSENCES D'ARBRES D'ALIGNEMENT



ACTION N° 16

Débitumiser les cours d'écoles

Afin de lutter contre les îlots de chaleurs urbains la Ville s'est engagée dans un programme de débitumisation des cours d'écoles lequel donnera lieu à de nouvelles plantations d'arbres.



Cour du GS des Arbelles débitumisé en 2019

ACTION N° 17

Planter les futurs arbres remarquables de demain

Le paysage est souvent valorisé par la présence d'arbres remarquables.

Témoins ou empreintes d'une histoire, ils ne sont pas tous vieux, pas tous beaux, ils peuvent être isolés ou en regroupement. Ils sont remarquables car ils sont l'identité du lieu où ils se trouvent.

La Ville a inventorié les arbres remarquables sur le domaine

communal et sur le domaine privé lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme afin de préserver le paysage de ces quartiers.

Dans le cadre de ses projets de plantations, la Ville plante également les arbres remarquables de demain afin que les générations futures puissent témoigner à leur tour de cette empreinte du passé.



Chêne remarquable au parc Jean Monnet

Communiquer et sensibiliser

ACTION N°18

Informer les citoyens sur la gestion du patrimoine arboré

Le maintien, la sauvegarde et le développement durable de notre patrimoine arboré est l'affaire de tous.

C'est pourquoi la Ville diffusera chaque année sur son site Internet la synthèse de ses opérations de gestion du patrimoine arboré (abattages, renouvellements, plantations).



Plantations participatives dans l'espace Saint-Roch, boulevard Émile-Huchet

ACTION N°19

Sensibiliser les citoyens

L'arbre est un vecteur de connaissance, l'arboretum du parc de la Charité est un bon exemple, d'autres actions à visée pédagogique seront développées en lien avec les citoyens ou partenaires associatifs ou institutionnels. De même, les arboristes poursuivront leurs actions de plantations participatives que ce soit avec des publics scolaires ou les citoyens.



Arboretum au parc de la Charité

ACTION N°20

Développer la sensibilité et le savoir-faire des acteurs locaux

Être à l'écoute des acteurs de notre territoire, les accompagner ou les conseiller dans leurs projets autour du patrimoine arboré (plantation, entretien, pérennisation...) en prenant soin de ne pas se substituer au secteur privé.

LES ACTIONS
DE LA COMMUNE
SUR LE DOMAINE
PRIVÉ

Connaître

ACTION N°21

Inventorier le patrimoine arboré sur le domaine privé

Une fois l'inventaire des arbres communaux achevé, la Ville poursuivra le recensement des arbres sur le domaine privé afin de disposer d'éléments lors des urbanisations futures. L'objectif étant de sensibiliser les propriétaires ou aménageurs à la préservation du patrimoine arboré existant, sans se substituer au secteur privé.

Protéger l'arbre en ville

ACTION N°22

Informers les propriétaires concernés par les prescriptions inscrites au PLU

Des arbres remarquables sur des propriétés privées, et des parcs urbains privés sont inscrits comme « Eléments protégés au titre du paysage » et « Espaces boisés classés » au Plan Local d'Urbanisme.

Ces éléments sont valorisant pour le foncier concerné, et le sera encore davantage avec le réchauffement climatique. La Ville souhaite préserver ces éléments structurant de son paysage. Aussi, elle se tient à la disposition des propriétaires concernés pour maintenir leur patrimoine en bon état et favoriser sa préservation.

C'est aussi la raison pour laquelle avant toute intervention sur ses arbres, le propriétaire doit déposer une déclaration de travaux en mairie.

Gérer l'arbre en ville

ACTION N°23

Accompagner les privés y compris dans la lutte contre les nuisibles

La Ville peut assister et conseiller les propriétaires qui le sollicitent pour les orienter vers les méthodes et techniques permettant de maintenir leur patrimoine arboré et de le pérenniser, sans se substituer au secteur privé. Par exemple, les services Espaces verts et Hygiène et Santé publique accompagnent les propriétaires de pins colonisés par les chenilles processionnaires du pin afin de lutter contre ce parasite.

Renouveler le patrimoine

ACTION N°24

Obliger le renouvellement des arbres sur les parcelles inscrites au PLU

Dans un but d'intérêt général, la Ville sera vigilante quant au maintien ou au renouvellement du patrimoine privé inscrit comme « Espaces boisés classés » et « Éléments protégés au titre du paysage » au Plan Local d'Urbanisme.

Développer le patrimoine

ACTION N°25

Suivi des autorisations d'urbanisme

Sur les autorisations d'urbanisme, la Ville formule des préconisations pour favoriser la pérennité des aménagements paysagers.





↳ www.bourgenbresse.fr ↴